

Si des fêtes anniversaires sont destinées à nous faire jeter des regards en arrière, pour nous rappeler avec reconnoissance tout le bonheur dont nous avons joui dans quelqu'une de nos relations domestiques ou sociales; à les porter en avant, pour nourrir la douce espérance de le goûter encore; surtout à nous affermir dans la résolution de ne rien négliger, pour mériter de le conserver: quelle journée plus propre à nous inspirer ces sentimens que celle, où nous célébrons pour la dixneuvième fois la naissance d'un monarque qui, depuis qu'il occupe le trône de ses glorieux ancêtres, y a fait régner avec lui les nobles et mâles vertus dont ils lui ont transmis le précieux héritage, et n'a jamais connu de devoir plus sacré que celui de maintenir à ses sujets les bénédictions du passé et de préparer le bonheur des générations à venir. Entre les efforts généreux qu'il a faits et qu'il fait encore pour remplir ce devoir dans toute son étendue et mériter le beau titre de père du peuple, oublions nous de ranger l'attention particulière, la vigilance pater-

A

nelle qu'il a toujours consacrées à tout ce qui tient de près ou de loin au progrès des lumières comme à la santé des moeurs publiques, dont il est l'exemple vivant et le premier modèle? Oublierions-nous surtout les soins, les encouragemens, la protection qu'il ne s'est pas lassé d'accorder à l'objet si important de l'institution publique, dans laquelle il a toujours vu un des ressorts les plus actifs et des garants les plus sûrs de la prospérité nationale? C'est sur ce sujet, Messieurs, usi adapté au lieu où nous sommes réunis pour célébrer la plus belle des fêtes de la patrie, que je voudrois arrêter quelques momens vos réflexions et vos pensées, et en le traitant donner une ferveur nouvelle aux prières et aux vœux qui, suivant un usage ancien et respectable, doivent sortir aujourd'hui de cette enceinte pour demander au ciel la conservation du meilleur des maîtres.

Un ancien philosophe, discutant la question du fondement le plus solide à donner au repos et au bonheur des peuples, répond: *ce ne sont point les lois qui règlent leur constitution, ou qui augmentent leur puissance, mais les institutions qui forment les citoyens, et qui donnent du ressort à leurs ames; non les lois qui dispensent les peines et les récompenses, mais la voix du public, lorsqu'elle fait une exacte répartition du mépris et de l'estime.* Telle est la décision unanime des législateurs, des philosophes, de tous les vrais amis de l'humanité. Quand on approfondit

dit la nature, les avantages et les inconvéniens des diverses espèces de gouvernemens, on trouve pour dernier résultat, que la différence des moeurs suffit pour détruire la meilleure des constitutions, ou pour rectifier la plus défectueuse. Les lois, impuissantes par elles mêmes, empruntent leur force uniquement des moeurs; car c'est par celles ci qu'on préfère ce qui est honnête à ce qui n'est que juste, et ce qui est juste à ce qui n'est qu'utile; car ce sont les moeurs qui arrêtent le citoyen par la crainte de l'opinion, tandis que les lois ne l'effrayent que par la crainte des peines. *Sous l'empire des moeurs*, dit Platon dans son grand ouvrage sur la législation, *les ames montreront beaucoup d'élevation dans leurs sentimens, de méfiance pour leurs lumières, de décence et de simplicité dans leurs actions. Une certaine pudeur les pénétrera d'un saint respect pour les dieux, les lois et les magistrats, pour la puissance paternelle et la sagesse des vieillards, pour elles mêmes encore plus que pour tout le reste.* Aristote, sorti de son école, professoit les mêmes principes, et en voyoit résulter, pour tout gouvernement, l'indispensable nécessité de s'occuper de l'éducation des enfans comme de l'affaire la plus essentielle, de les élever dans l'esprit et l'amour de la constitution, dans la simplicité des anciens tems, en un mot dans les principes qui doivent à jamais régler leurs vertus, leurs opinions, leurs sentimens et leurs ma-

nières. En général tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes ont reconnu, que c'étoit de l'institution de la jeunesse que dépendoit le sort des empires.

Ces maximes, consacrées par la vénérable antiquité, lui ont aussi servi de fil directeur dans la marche qu'elle a suivie pour l'éducation, qu'elle traitoit comme le premier des intérêts publics, qu'elle cherchoit à conformer au génie du gouvernement, qu'elle faisoit même entrer comme partie essentielle dans la législation. Bornons nous à un seul exemple, celui des Grecs, et arrêtons nous à leurs deux législateurs les plus célèbres. L'un et l'autre donnèrent à leur patrie une forme toute nouvelle, et bien que dans la promulgation de leurs lois ils partissent de vues différentes, ils consultèrent cependant tous les deux le bonheur de leurs concitoyens. Lycurgue établit les siennes sur l'égalité, le nécessaire, la tempérance. Solon se proposa l'union des divers ordres de l'état, l'équilibre de l'autorité, la prospérité et la gloire de sa république. L'un fit consister l'harmonie dans l'obéissance, le mérite dans un renoncement austère et complet; l'autre les fit dépendre d'une juste subordination de la part du peuple, du zèle et des lumières de ses magistrats. Lycurgue vouloit que les Spartiates fussent indifférens à tout, pour n'avoir besoin de personne, et apprissent à s'obéir respectivement, pour ne point tomber dans une dépendance étrangère. Solon inspira aux Athéniens la

haine et l'horreur de la servitude, pour commander à leurs ennemis. Celui ci ôta à Lacédémone toute communication avec les étrangers, pour y conserver la simplicité des mœurs; celui là admit tout le monde dans Athènes, pour augmenter sa puissance et profiter des lumières de ses voisins. Le Spartiate forma sa patrie comme une famille, qui devoit moins songer à s'agrandir qu'à s'assurer une tranquillité durable. L'Athénien dirigea la sienne, comme s'il eut pressenti sa grandeur future. Malgré cette diversité d'intérêts et de vues qui les sépareroient, ils ne s'accordèrent pas moins à envisager l'éducation, comme un des premiers objets et des plus sacrés devoirs du législateur; à ne pas l'abandonner aux parens, dont ils sembloient craindre la tendresse trop souvent aveugle; à prétendre que les enfans appartenoient encore plus à l'état qu'à leurs pères; à vouloir que la république s'emparât d'eux, afin de les former sur des principes constans et uniformes.

C'étoit communément à l'âge de sept-ans que finissoit à Sparte l'éducation domestique. On demandoit au père s'il vouloit que son enfant fut élevé suivant les lois, et s'il s'y refusoit, on le privoit lui même des droits de citoyen; s'il y consentoit, l'enfant avoit désormais pour surveillans, non seulement les auteurs de ses jours, mais encore les lois, les magistrats, tous les citoyens, autorisés à l'interroger, à lui donner des avis, à le punir même sans crainte de passer

pour sévères; car ils auroient été punis à leur tour, si témoins de ses fautes, ils avoient eu la foiblesse de l'épargner. On plaçoit à la tête de l'enfance un des hommes les plus respectables de la république. Celui ci distribuait les enfans en différentes classes. Chacune de ces divisions étoit présidée par un jeune chef, nommé l'Irène, distingué par sa sagesse ou sa valeur, et qui, pour prix de son courage et de sa prudence, obtenoit l'honneur d'en donner les leçons à ceux que l'on confioit à ses soins. Ils étoient obligés de se soumettre sans murmure aux ordres qu'ils en recevoient, comme aux châtimens qu'il leur prescrivait. Ils ne pouvoient même un moment se dérober à ses regards. C'étoit lui qui se plaçoit à leur tête, quand ils se livroient des combats, passaient l'Eurotas à la nage, alloient à la chasse, ou se formoient à la lutte, à la course, aux divers exercices du gymnase. Il leur proposoit aussi des questions, d'après lesquelles on pouvoit juger de leur esprit ou de leurs sentimens. Les magistrats et les vieillards étoient témoins de ces entretiens, et comme la réponse devoit être précise et motivée, ceux qui parloient à la légère et sans réflexion étoient punis en présence des mêmes témoins. Tous les jours les Ephores se rendoient chez eux, et de tems en tems ils alloient eux mêmes chez les Ephores, qui examinoient si leur éducation étoit soignée, conforme aux lois générales, et s'il ne s'y étoit glissé aucun principe de relachement.

Chez les Athéniens, un des peuples les plus mobiles et les plus frivoles que peut être il y ait jamais eu, on ne retrouvoit pas sans doute une austérité aussi sauvage, mais des habitudes plus douces et plus humaines. Toutefois Dracon, le premier de leurs législateurs, dont l'ame forte et vertueuse à l'excès n'étoit capable d'aucune indulgence, imprima à ses lois le caractère de ses moeurs, et embrassa dans son code la morale comme la politique. Lui aussi prit le citoyen au moment de sa naissance, prescrivit la manière dont on devoit le nourrir et l'élever, le suivit dans les différentes époques de la vie, et liant ces vues particulières à l'objet principal, se flatta de pouvoir former des hommes libres et des citoyens vertueux. Mais il ne fit que des mécontents, et excita tant de murmures par l'excessive sévérité de ses réglemens, qu'il fut obligé de se bannir lui même. Solon, à son exemple, publia une foule de lois sur les devoirs des citoyens, et en particulier sur l'éducation de la jeunesse, dans lesquelles il prévint et régla tout, et l'âge précis où les enfans devoient recevoir des leçons publiques, et les qualités des maîtres chargés de les instruire, et celles des précepteurs destinés à les accompagner, et l'heure où les écoles devoient s'ouvrir et se fermer. Afin que ces lieux ne respirassent que l'innocence, il décréta la peine de mort contre tout homme, qui sans nécessité oseroit s'introduire dans le sanctuaire où les enfans étoient rassemblés, et voulut qu'u-

ne des cours de justice veillât avec scrupule à l'observation de toutes ces ordonnances, tendantes à conserver la pureté des moeurs de la jeunesse, à la préserver de la contagion de l'exemple et des dangers de la séduction. J'en ai dit assez pour démontrer que chez les anciens l'institution du premier âge de la vie étoit traitée comme une affaire de l'état, et intimement liée à l'esprit et aux formes du gouvernement.

Quelque bonnes que pussent être leurs intentions en établissant ces principes, on ne leur a pas moins reproché avec raison des usages et des lois, dont le résultat inévitable devoit être de restreindre dans des bornes trop étroites le développement des facultés intellectuelles et morales, et de former des Spartiates ou des Athéniens au lieu de former des hommes. Sans doute on ne sauroit contester l'influence que doivent exercer sur l'éducation d'un peuple la nature et l'esprit de son gouvernement, mais si cette influence est inévitable, il ne s'ensuit pas qu'il faille la rendre encore plus active, s'efforcer à mettre cette éducation dans des rapports intimes avec les formes politiques, et à cet égard comme à bien d'autres la sage maxime, *protégez et laissez faire*, devoit être la devise de tous les gouvernemens. L'instruction peut et doit même être publique, mais l'éducation ne sauroit l'être sans inconvénient et sans danger. Vouloir jeter les hommes dans un même moule, les assujettir à

un régime uniforme, leur donner les mêmes habitudes, c'est effacer les traits individuels du caractère et par conséquent s'exposer à le dépraver. Considérer les enfans comme une propriété nationale, charger exclusivement l'état de leur éducation, et lui conférer ainsi les droits et les devoirs des parens, c'est porter atteinte à la partie la plus précieuse de la liberté civile, détruire la nature sous prétexte de consolider l'existence de la société, mettre en danger la moralité d'un peuple en étouffant dans son sein le respect et l'amour des relations les plus saintes, le rendre incapable de vertus publiques en altérant les vertus domestiques qui en sont le principe, l'aliment, la sauvegarde. Non! ce n'est jamais impunément que les lois combattent la nature, et peut-être n'en faut-il pas d'autre preuve que cette même législation de Lycurgue, qu'on s'est plu trop longtems à citer comme modèle. Que produisit-elle autre chose que de donner aux Spartiates l'habitude de l'oisiveté; de les rendre orgueilleux, ignorans, cupides, étrangers aux sentimens de la nature, ennemis de toutes les autres nations de la Grèce; d'en former un peuple de soldats, qui après avoir commencé par se défendre, en vint bientôt à jouer le rôle d'agresseur, prit le goût des conquêtes, et vit ainsi germer peu à peu dans son sein les défauts et les vices que ses lois devoient prévenir? Aussi à la communauté des biens établie par le législateur on vit bientôt succéder l'inégalité des

fortunes. Déjà sous le regne d'Agis les neuf ou douze mille parts, que Lycurgue avoit faites des terres, se trouvèrent confondues, et il y eut à peine dans toute la ville cent citoyens qui en possédassent. Les rois et les généraux accoutumés aux délices asiatiques, vendoient à prix d'or leur liberté et celle de leurs alliés. Si Sparte eut quelques grands hommes, leur gloire ne dura pas, ou la république ne sut pas profiter de leurs victoires, et Thèbes, la moins considérable de toutes les lîgues grecques, la réduisit à l'extrémité par une seule bataille; tandis que l'on vit Athènes, gouvernée par des loix plus humaines, au sein de laquelle Solon diminua le nombre des esclaves, accrut celui des citoyens, encouragea le travail, punit l'oisiveté, resserra le lien des familles, fit naître le goût des moeurs des talens et de la gloire, commander à la Grèce, faire trembler les Perses, opposer une résistance opiniâtre aux victoires des Macédoniens, se relever de ses revers, et être respectée de ses vainqueurs, qui ne purent oublier la foule d'hommes illustres qu'elle avoit produits.

Dans les états modernes, où le gouvernement, au lieu de faire tout lui même, sent combien il importe au bien général que les forces individuelles continuent à exercer une activité bienfaisante; où honorant les relations domestiques on n'arrache pas aux parens l'autorité qu'ils doivent à la nature, on n'a jamais songé à contester à ceux ci les droits qu'ils ont à l'é-

ducation de leurs enfans, et l'on s'est borné à leur prêter les secours nécessaires pour remplir cette tâche dans toute son étendue, en avivant les sources et en multipliant les moyens de l'instruction. Etrangers à tous les paradoxes si souvent débités sur l'inutilité des connoissances et le danger des lumières, séparant les choses de l'abus qu'on peut en faire, persuadés que l'ignorance n'est bonne à rien et peut nuire à tout, qu'on ne peut marcher dans les ténèbres sans s'égarer, et que la dépravation du coeur est tout aussi souvent le résultat que le principe de l'aveuglement de l'esprit, tous les princes éclairés et sages, amis et pères de leurs peuples, se sont toujours fait un devoir de faciliter le développement et d'encourager la culture; et s'ils ont craint de passer les bornes de leur autorité, en influant sur l'éducation particulière autrement que par la direction des moeurs en général, ils ont senti d'autant plus vivement le besoin de surveiller l'instruction, pour qu'elle fut sans cesse dirigée vers l'utilité publique.

On a souvent demandé, si l'institution dans les collèges et les écoles étoit préférable ou non à l'instruction domestique? Quintilien, à l'entrée de son immortel ouvrage sur l'éloquence, traite cette question avec assez d'étendue, et comme cet endroit de son livre réunit à peu près ce qu'on peut dire de mieux sur cette matière, je crois devoir en rappeler ici les principaux traits. Il se décide pour l'affirmative, et écarte victorieu-

sement les objections qu'on a répétées dans tous les tems pour décréditer les instituts publics, La plus conséquente qu'il combat concerne la pureté des moeurs, qu'on prétend y être exposée aux plus grands dangers, Si cela étoit, répond-il, il ne faudroit pas balancer un moment, le soin de bien vivre étant infiniment préférable à celui de bien parler; *potior ratio vivendi honeste quam optime dicendi*. Mais le péril est égal de part et d'autre. Le tout dépend du naturel des enfans et du soin qu'on prend de leur éducation. Pour l'ordinaire c'est des parens mêmes que vient le mal, par le mauvais exemple qu'ils donnent. Les jeunes gens voient et entendent tous les jours des choses qu'ils devroient ignorer toute leur vie. Tout cela passe en habitude, et bientôt après en nature. Ils se trouvent vicieux, avant de savoir ce que c'est que le vice. Ainsi ne respirant que luxe et que mollesse, ils ne prennent pas le désordre dans les écoles, mais ils l'y apportent. *Discunt haec miseri antequam sciant vitia esse. Inde soluti ac fluentes non accipiunt a scholis mala ista, sed in scholas afferunt*. Si Quintilien revenoit pour refaire son livre, auroit-il besoin d'apporter quelque changement à ce passage?

Des moeurs il passe aux études, et réfute avec la même force l'opinion, que les progrès de la jeunesse doivent être plus sensibles dans la retraite domestique, où le précepteur n'a qu'un écolier à instruire. Il détaille ensuite tous les

avantages attachés à l'enseignement public, entre lesquels il regarde l'émulation comme le plus grand et le plus précieux de tous. Un enfant, dit-il, ne peut apprendre chez lui que ce qu'on lui enseigne, tandis que dans les collèges il profite encore de ce qu'on enseigne aux autres. Il verra tous les jours son maître approuver une chose et corriger l'autre, blâmer la paresse de celui-ci et louer la diligence de celui là. Tout lui servira. L'amour de la gloire l'aiguillonnera au travail; il aura honte de céder à ses égaux et se piquera même de surpasser les plus avancés. Voilà ce qui donne de l'ardeur à de jeunes esprits, et quoique l'ambition soit un vice, bien souvent aussi elle produit la vertu. Je me souviens, ajoute-t-il, d'une coutume que mes maîtres observoient dans mon enfance avec succès. Ils nous partageoient en différentes classes, qu'ils régloient eux mêmes selon nos forces. Ainsi chacun disutoit dans sa place, qui étoit plus élevée à mesure qu'il surpassoit les autres et qu'il avoit fait plus de progrès. Cela s'examinoit fort sérieusement, et c'étoit à qui remporteroit l'avantage. Mais d'être le premier de la classe et à la tête des autres: voilà surtout ce qui faisoit l'objet de notre ambition. Au reste ce n'étoit point une affaire décidée sans retour. A la fin du mois, celui qui avoit été vaincu pouvoit prendre sa revanche et renouveler la dispute, qui n'en devenoit que plus échauffée; car l'un, dans l'attente d'un nouveau combat, n'oublioit rien pour con-

server son avantage, et l'autre trouvoit dans sa honte et sa douleur des forces pour se relever avec éclat. Je sais bien que cela nous donnoit plus de courage et d'envie d'apprendre que tout ce qu'auroient pu faire nos maîtres, nos précepteurs et tous nos parens ensemble. Qui ne se rappelleroit ici le mot du célèbre maréchal de Villars qui disoit, *qu'il n'avoit senti avec vivacité que deux sortes de plaisirs dans sa vie: celui de remporter un prix au collège et celui de gagner une bataille?* Peut-être dans la maison paternelle n'eut-il pas pris un gout si vif pour la distinction, et ne fut pas devenu un grand capitaine.

Un troisième motif que Quintilien fait valoir pour justifier son opinion, c'est qu'il faut de bonne heure accoutumer les jeunes gens à vivre en société. Ce motif, qui bien examiné peut s'appliquer à toutes sortes de personnes, est décisif sur tout pour celui qui se destine à parler en public. Que celui, dit-il, qui doit vivre au milieu de la multitude et dans le grand jour d'un théâtre public, s'habitue de bonne heure à ne pas craindre l'aspect des hommes. On ne doit pas le laisser pâlir dans l'ombre de la solitude. Il faut que son esprit s'anime et s'élève, au lieu que dans la retraite il contracte une sorte de langueur, se couvre d'une espèce de rouille, ou bien s'enfle d'une vaine confiance en lui même. Car celui qui ne s'expose point à être comparé aux autres, juge toujours trop favorablement de lui; ensuite

quand il faut hazarder en public le fruit de ses études, le grand jour le blesse; tout est nouveau pour lui, parce qu'il a [eu le tort d'étudier seul avec lui même ce qu'il devoit pratiquer aux yeux de tout le monde.

A cette raison qui est relative au disciple, Quintilien en ajoute une qui regarde le maître. Il pense que celui ci fera toujours beaucoup mieux dans une école fréquentée que dans une maison particulière. Un maître, dit-il, qui n'a qu'un enfant à instruire, ne donnera jamais à ses paroles tout le poids, tout le feu qu'elles auroient, s'il étoit animé par une foule d'auditeurs. Car la force de l'éloquence réside principalement dans l'ame; il faut, pour que notre ame soit puissamment affectée, qu'elle se fasse de vives images des choses, et qu'elle se transforme, pour ainsi dire, dans celles dont nous avons à parler. Or plus elle est par elle même noble et élevée, et plus elle a besoin d'être ébranlée par un grand spectacle. C'est alors que la louange lui fait prendre un essor plus haut, que l'effort qu'elle fait lui donne un élan plus vif, et qu'elle ne conçoit plus rien que de grand. Au contraire on sent je ne sais quel dédain d'abaisser à un seul auditeur ce sublime talent de la parole, qui coute tant de soins et de travaux; c'est l'avilir, le profaner, et l'on a honte de donner un air si magnifique à un simple entretien. Certainement il n'y auroit point d'éloquence parmi les

hommes, s'ils n'avoient jamais à parler qu'en particulier.

C'est ainsi qu'un des plus célèbres législateurs de la science, celui que ses contemporains même appelloient *la gloire de la toge romaine*, plaide avec chaleur la cause des écoles publiques. Si, après sa voix éloquente, il étoit permis d'en faire entendre une plus foible, j'ajouterois que cette publicité, que Quintilien présente comme un principe d'emulation pour ceux qui enseignent et ceux qui apprennent, est à d'autres égards encore pour les premiers le plus puissant des aiguillons. Quoi de plus propre, en effet, à échauffer le zèle de l'instituteur d'un feu qui ne perde jamais de son ardeur, à l'encourager au milieu même des obstacles et des dégouts qui viennent entraver ses efforts, à le consoler de l'indifférence avec laquelle on traite souvent ses utiles services, ou de l'ingratitude dont le payent ceux même que ses soins enrichissent, que la pensée qu'il est un homme public, le dispensateur le plus direct des premiers bienfaits de l'état, et que sa vocation, loin de porter sur des objets petits et futiles, n'embrasse pas moins que le plus impérieux de tous les besoins, le plus sacré de tous les intérêts: la prospérité de la patrie, le bonheur des générations à venir.

O vous, qui la parcourez cette belle carrière et vous consacrez tout entiers à cette noble tâche, comment les dédains des esprits frivoles ou des âmes froides, qui estiment vos travaux trop minu-

minutieux ou trop vulgaires, pourroient-ils vous affliger, tant que vous portez au dedans de vous le sentiment du bien que vous êtes appelés à opérer, et celui de l'étendue comme de la durée de son influence; tant que vous pouvez vous dire, que c'est entre vos mains que se trouve la véritable richesse des familles, des empires, de l'humanité entière, et que c'est de vous qu'il dépend d'exploiter ou d'enfouir ce trésor? Ah! si vous voulez remplir vos devoirs avec zèle, avec dignité, avec amour, hâtez-vous de saisir un point de vue, qui seul vous pénétrera de leur importance et de leur beauté, et d'écarter toutes les petites considérations, tous les calculs intéressés qui pourroient l'obscurcir ou le restreindre. Songez que vous travaillez, non seulement pour ce présent qui s'enfuit avec la rapidité de la pensée, mais aussi et surtout pour l'avenir; non pas uniquement pour la société qui vous environne et qui est témoin de vos travaux, mais aussi pour celle qui doit un jour la remplacer et qui n'est point encore; non pas exclusivement pour la ville que vous habitez, la terre qui vous a servi de berceau, mais pour le bien d'une jeunesse, qui avec les semences de sagesse, de vertu, de bonheur dont elle vous sera redevable, tout en fécondant le sol natal, embellira peut-être encore des contrées lointaines. Cherchez vos premiers encouragemens, vos plus nobles récompenses dans la pensée, que votre oeuvre difficile, épineuse, quelquefois rebutante, est une

B

oeuvre générale, publique, éternelle; une oeuvre, dont la postérité la plus reculée pourra moissonner et bénir encore les fruits; une oeuvre, dont les germes qu'elle répand composent un héritage inaliénable, se transmettent d'une génération à l'autre, se multiplient avec le progrès des lumières, et puisent dans chaque nouveau terrain où ils tombent une force et une vie nouvelles. Saisissez-le ce point de vue, pour bannir les pensées et les vœux, les espérances et les craintes trop personnelles; et répétez vous sans cesse que vous devez disparaître, mais que l'institut, pour lequel vous avez vécu, vous survit avec tout le bien que vous y aurez créé ou maintenu. Voilà la seule et la plus belle immortalité, à laquelle vous puissiez aspirer sur la terre. Ah! il n'est pas dans la vie civile de dissonnance, qui frappe et qui afflige plus, que lorsque dans l'homme public on apperçoit trop le particulier, ou que le premier finit par se perdre entièrement dans le second. *Quam misera et contenta res est homo, nisi se supra humana erexerit!*

Que dis-je? ce point de vue est si nécessaire à saisir, non pas uniquement parcequ'il encourage ou honore les instituteurs qui s'y placent, mais aussi parcequ'il peut exercer l'influence la plus bienfaisante sur l'esprit, le caractère, la nature, le mode de l'enseignement lui même, et les portera à le diriger sans cesse vers son véritable but. S'il reste toujours présent à leur pensée, s'ils s'envisagent toujours comme des hom-

mes publics, appelés à en former d'autres et à travailler pour l'utilité publique, négligeront-ils jamais de choisir pour règle et mesure de l'instruction cette ancienne maxime; que l'on devoit graver sur le frontispice de chaque école, *non scholae sed vitae discendum?* Trop longtems cette maxime a été inconnue ou oubliée. Trop longtems la pédagogie s'est bornée à la culture de l'esprit, sans songer à celle du caractère et du coeur, a négligé les choses pour ne s'occuper que des mots, a paru ignorer que les sciences ne peuvent fructifier que dans une belle ame, et a attiré à nos écoles le reproche que Pétrone adressoit à celles de son tems: *adolescentulos existimo in scholis stultissimos fieri, quia nihil ex iis quae in usu habemus aut audiunt aut vident.* De sages réflexions sur la fausseté et les dangers de cette marche l'ont fait échanger contre une direction plus heureuse, et si toutes les réformes, opérées depuis près d'un demi siècle dans la science scholastique, ne lui ont pas été également favorables; si en voulant déraciner l'yvraie de l'erreur on a arraché plus d'une fois le bon grain de la vérité; si bien souvent on s'est trop hâté de détruire, au lieu de se donner le tems d'édifier, on seroit toutefois injuste en refusant de reconnoître, que le but de la plupart de nos réformes a été de rendre les connoissances de tous les genres plus universellement utiles, d'applanir et d'abrèger le chemin qui conduit de la théorie à la pratique, et de la science à son applica-

tion. Félicitons nous de cette régénération. Profitons en avec sagesse et avec prudence. Souvenons nous qu'il ne faut pas seulement à l'homme des connoissances et des idées, qu'il lui faut encore de la volonté, des penchans, des moeurs; que développer ou enrichir l'esprit, sans tremper le caractère et former le coeur: c'est vouloir orner l'édifice, avant d'en avoir assis et consolidé la base. A quoi sert toute la richesse des lumières, si elle ne prévient pas l'indigence des vertus? N'est ce pas le coeur qui nous console ou nous condamne, nous encourage ou nous abat, nous récompense ou nous punit? Est-ce uniquement des connoissances, ou bien des goûts, des affections, des sentimens, de nos inclinations et de nos habitudes morales que dépendent l'usage et le mérite de l'existence, son bonheur ou son infortune? L'emploi de la vie: voilà la science qui importe le plus à l'homme, et c'est à lui en garantir l'acquisition que doivent conspirer toutes les autres dont on prétend l'enrichir.

N'éclairons donc et n'instruisons la jeunesse, que pour lui apprendre à diriger ses penchans, à maîtriser ses passions, à se former des principes, à s'assurer le trésor des vertus et des moeurs. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous remplirons avec fidélité la tâche, que nous impose le titre honorable d'instituteurs publics; que nous répondrons aux espérances de l'état, qui demande à voir sortir de nos mains des citoyens actifs et utiles; que par notre exemple, autant et plus

encore que par nos leçons, nous inspirerons à ceux que l'on confie à nos soins l'amour d'une patrie, qui dès leurs plus tendres années leur prodigue des marques de bienveillance et de tendresse, leur prouve qu'elle ne se contente pas de récompenser les services dont elle a déjà recueilli les fruits, mais s'empresse encore à faire des avances à ceux qui peuvent un jour lui en rendre; qui leur ouvrant les sanctuaires et les asyles de l'instruction, leur y dispense la plus inestimable des faveurs, celle d'une éducation libérale, et ne néglige rien de tout ce qui peut leur frayer les vocations, où ils seront appelés à la servir et pourront en la servant la payer d'un juste retour.

L'amour de la patrie! Ah! ce sentiment respireroit-il dans notre sein avec la force qu'il doit y avoir, si nous ne savions pas le faire passer dans les coeurs de ceux qui sont les objets de nos travaux et de nos soins journaliers? Que de facilités n'avons-nous pas pour le leur inspirer, en nous plaçant tous les jours avec eux devant le tableau de ces peuples, pour qui le mot de patrie sembloit avoir une vertu magique et secrète, chez qui les enfans apprennoient déjà à le bégayer; où il étoit l'ame de toutes les conversations, et le cri de ralliement dans les momens du danger; où il embellissoit la poësie, échauffoit les orateurs, présidoit au sénat, retentissoit sur le théâtre et dans les assemblées du peuple; où il étoit gravé sur les monu-

mens, les tombeaux, et s'échappoit encore des lèvres avec le dernier soupir! Ou bien croirions-nous, comme on l'a prétendu trop souvent et comme on n'a pas craint de le répéter de nos jours, que le patriotisme n'a été connu dans son énergie et sa pureté que des nations de l'antiquité; qu'actif, ardent, général à Rome et dans la Grèce, il a du nécessairement s'affaiblir dans les tems modernes? Seroit-il vrai que, condamnés à nous étonner des grands exemples de l'histoire, nous ne puissions espérer de les atteindre, et une stérile admiration seroit-elle à cet égard tout notre partage? Mais pourquoi la nature humaine qui ne change point, qui reproduit sans cesse les mêmes besoins, les mêmes affections, les mêmes devoirs, ne recèleroit-elle plus aujourd'hui comme autrefois le germe précieux du patriotisme, et les causes, qui le développent chez les anciens, auroient-elles perdu leur action bienfaisante? Ils tenoient à la patrie par les rapports secrets du sol qui les portoit, du soleil qui éclairoit leur berceau avec la santé de leurs organes; mais ces rapports n'ont pas cessé d'exister, nous aussi nous respirons plus librement dans notre air natal, et le climat qui nous vit naître, la terre de notre enfance exercent encore tous les jours le même empire sur les ressorts de notre constitution. Ils y tenoient par les souvenirs de leur enfance et de leur jeunesse; mais notre imagination n'a-t-elle pas le même pouvoir, nous aussi n'associons nous pas nos

plaisirs et nos peines avec les lieux qui en furent les témoins, et quel est l'homme qui puisse penser sans attendrissement aux places publiques où il exerça ses premiers jeux, aux murs dans lesquels il forma les premiers attachemens et reçut les premières instructions? Ils y tenoient par le sentiment des avantages qu'elle leur assureroit, ils y trouvoient la sûreté, le repos, la liberté, la gloire; mais de nos jours encore les gouvernemens offrent aux peuples, qui reposent sous leur abri, la protection des lois, le charme des relations domestiques, et des titres à l'orgueil national. Ils y tenoient enfin par l'idée impérieuse du devoir, qui parloit à leur conscience et leur retraçoit de saintes obligations; mais le devoir seroit-il pour nous sans force et sans évidence, ne nous tiendrait-il plus le même langage, et serions nous indignes d'entendre sa voix ou incapables de lui obéir? Prétendrions-nous peut-être que les formes républicaines devoient être plus favorables à ce sentiment que les monarchiques? Mais l'histoire toute entière dépose contre cette assertion. Quelque soit le nom que porte un gouvernement, il inspire le courage des privations et l'enthousiasme des sacrifices, s'il est juste et paternel, si toujours actif et bien faisant il ne perd jamais de vue le but de l'ordre social; tandis que l'abus de la puissance, de quelque nom qu'on le colore, ne manque jamais de produire la haine, le mépris ou l'indifférence. Voyez le dévouement généreux des François

sous Henri quatre, des Suédois sous Gustave Adolphe, des Anglois sous Elisabeth, des Prussiens sous le grand Electeur et sous l'immortel Frédéric, sans citer des exemples encore plus sensibles et retracer des souvenirs plus récents. Voyez au contraire l'indifférence pour la chose publique au sein d'Athènes agitée par la vénalité des démagogues, l'apathie et l'égoïsme de Rome ensanglantée par les fureurs des triumvirs. Il semble même que dans une monarchie la personne morale de l'état prenne des traits plus visibles, et que sous l'image d'un prince chéri la loi devienne plus vivante, plus impérieuse, plus propre à gagner les coeurs. Et quand nous voyons dans le souverain l'ami et le soutien de l'ordre, le père et le bienfaiteur de ses sujets; quand nous le voyons redresser les torts de la fortune, récompenser le mérite, effrayer ou punir le crime, encourager les sciences et les arts, donner l'exemple de la simplicité et de la pureté des mœurs, ne connoître d'autre passion que l'amour du bien public: nous resteroit-il encore quelque chose à regretter ou à désirer; et le patriotisme ne seroit-il pas pour nous et pour nos enfans la plus facile des vertus comme le plus doux des devoirs?

Ne le sentons-nous pas aujourd'hui, où avec les transports de l'allégresse et les accens de la reconnaissance nous saluons le retour de cette fête nationale, de la journée où le ciel, pour nous donner le gage le plus sensible de sa clé-

mence et de son amour, nous fit présent d'un tel maître? Je dis: la reconnaissance. Oui! c'est elle qui prête en ce moment une force et une vie nouvelle aux actions de graces et aux vœux, que la jeunesse ici rassemblée, de concert avec ceux qui la dirigent, adresse à l'arbitre suprême des destinées pour la conservation du meilleur des princes; car dans l'année dont-il vient d'atteindre le terme les témoignages de la protection dont il honore cet institut, le monument de la munificence et des lumières d'illustres ancêtres, ont été plus nombreux et plus signalés que jamais. Après avoir, depuis son avènement au trône, rendu justice à l'utilité de cet établissement, il vient de lui prodiguer plus que jamais les marques de l'intérêt sincère et flatteur qu'il prend à ses progrès, non seulement en consolidant son existence par de généreux sacrifices de la part de l'état, mais encore en y ajoutant la déclaration si paternelle, qu'il entendoit le maintenir dans l'esprit et le but de son institution, et le jugeoit digne de se placer près de ceux qui fraternisent avec lui et qui sont l'ornement de la capitale. Maîtres et disciples! ne soyons donc aujourd'hui qu'un coeur et qu'une ame pour bénir notre auguste protecteur, sentir le prix de ses bienfaits, nous engager à y répondre par la gratitude la plus active, nous exciter les uns les autres à la mériter par une fidélité sans bornes, un dévouement sans réserve à nos devoirs mutuels, et désirer que ceux, qui nous

remplaceront dans cette enceinte, y répètent encore comme nous cet hymne de la piété reconnoissante: *Domine salvum fac regem!*

Chronique du collègue.

En faisant imprimer le discours, qu'en ma qualité de principal du collège françois j'ai eu l'honneur de prononcer au dernier anniversaire du Roi, je ne puis avoir qu'un seul but: celui de donner plus de publicité au tribut de reconnoissance, que m'a dicté le bienfait signalé dont S. M. a daigné combler l'institut, dans le cours de l'année que va terminer l'examen auquel je suis sur le point de procéder. Il y a douze mois que je m'acquittai pour la première fois de la même tâche, et qu'en la remplissant je formai des vœux aussi ardens que sincères pour la prospérité de la fondation confiée à mes soins; mais je ne présufois pas que ces vœux seroient si vite accomplis, et le seroient au delà de toutes mes espérances. C'est donc avec une satisfaction bien vive que je prens aujourd'hui la plume, et qu'avant de rendre compte au public de nos travaux pédagogiques pendant la dernière année, je me fais un devoir de l'instruire des nouvelles marques de bienveillance et de protection, par lesquelles dans ce même intervalle un gouvernement éclairé et juste a daigné les encourager, ainsi que des sages mesures prises par les supérieurs pour en assurer les fruits. Il est toujours

plus doux de parler du bien qu'on a reçu que de celui qu'on peut avoir fait.

Pendant plus d'un siècle d'existence, sous les cinq règnes que le collège françois a vu se succéder depuis son établissement, il a eu le bonheur de révéler et de bénir dans ses souverains de généreux protecteurs; et il n'en est aucun qui ne l'ait honoré des preuves de son intérêt et des témoignages de sa bienveillance. C'est dans leurs intentions paternelles que le Conseil académique, chargé de sa direction, a sans cesse puisé les encouragemens les plus efficaces, et ce sont elles qui ont alimenté et soutenu son zèle, au milieu même des obstacles qui pouvoient le ralentir. Entre ces obstacles un des plus puissans a toujours été l'extrême modicité des salaires qu'on avoit assignés aux maîtres de l'institut, et qui se trouvoient hors de toute proportion, tant avec l'étendue de leur tâche qu'avec la difficulté des tems et l'excessive cherté de tous les objets de nécessité première. Les sacrifices que l'état avoit faits successivement au maintien de la fondation, et l'économie sévère qui régloit l'administration de ses revenus n'étoient pas parvenus à mettre sa recette au niveau de ses besoins même les plus impérieux. En 1689, où le collège fut établi, le Roi Frédéric I., son auguste fondateur, lui assigna sur les caisses publiques une somme annuelle de 540 écus, destinée à salarier les cinq maîtres qui y enseignoient, comme à fournir à toutes les au-

tres dépenses que nécessitoit son entretien. Cette somme fut portée jusqu'à 912 écus en 1703, où la fréquence de l'institut obligea le Conseil d'augmenter avec le nombre des classes celui des instituteurs. Ce revenu resta invariablement le même jusques vers la fin du siècle passé, où le gouvernement daigna songer à l'améliorer; et graces aux dispositions généreuses de S. M., comme à l'intervention favorable du département royal de l'instruction publique et de son illustre chef, le collège dans les derniers tems a retiré des caisses royales 1895 écus. A cette faveur si précieuse le Roi voulut bien ajouter des espérances, en statuant en 1812 que les pensions de retraite, attribuées sous le nom de *Wartegelder* aux anciens employés des corps supérieurs françois supprimés depuis 1809, retomberoient à l'institut, à mesure qu'elles viendroient à s'éteindre par le décès de ceux qui en jouissoient, et lui seroient allouées jusqu'à la concurrence de 1000 écus. Cette généreuse promesse commença à s'accomplir en 1814, où la fondation toucha les 205 écus, qui étoient devenus vacans par la mort de son respectable directeur, Mr. le Conseiller privé Erman, et qui ajoutés à la somme ci dessus indiquée firent monter son revenu fixe à 2100 Ecus par an. Quelque avantageuses que fussent ces augmentations successives, elles étoient cependant encore insuffisantes pour procurer une rétribution équitable à tous les employés du collège, dont le nombre monte

à seize; et ce qui le prouve, c'est que pour n'en laisser aucun sans rémunération il étoit obligé d'ajouter de ses propres fonds plus de 1500 écus par an à ce qu'il percevoit des caisses publiques. Cette somme supplétoire, provenant en grande partie des redevances que payent par quartier les écoliers qui ne jouissent pas du bénéfice de l'instruction gratuite, et ne formant par conséquent qu'une rentrée précaire, devoit faire craindre au Conseil d'être forcé, dans le cas où cette somme de revenus deviendroit moins abondante, à restreindre aussi les traitemens qu'elle contribuait à acquitter. Malgré l'équité qu'il avoit mise chaque fois à répartir les augmentations dont nous venons de parler, il n'étoit parvenu que très imparfaitement à remédier à la modicité des salaires. Plusieurs collaborateurs, pour 8-10 leçons qu'ils donnent par semaine, ne retiroient que 120 ou 140 écus par an. D'autres chargés de leçons d'arithmétique ou de langue allemande ne l'é tiroient pour ce travail que la foible rétribution de 40, 36 ou 24 écus. Le maître de dessin ne jouissoit encore d'aucun appointement fixe, et toute sa recette se réduisoit à ce que les écoliers aisés lui payoient par quartier ou par mois. La place même la plus essentielle, celle du directeur, qui lors du remplacement de feu Mr. Erman fut séparée de la chaire de rhétorique, n'assuroit au principal actuel, tant pour la part qu'il prend à l'enseignement que pour les détails de la direction, qu'un

traitement annuel de 200 Ecus. Enfin il y avoit encore d'autres objets, dont les progrès de l'instruction publique faisoient désirer l'introduction ou le perfectionnement, tels qu'achats de livres, de cartes géographiques, d'instrumens de physique etc., et qu'il étoit impossible, faute de fonds, de procurer à l'institut.

Si malgré des ressources aussi restreintes le collège s'est maintenu sur un pié honorable et a pu continuer ses travaux avec quelques succès, c'est en grande partie à la bonne volonté et au zèle de ceux, qui lui consacrent leur tems et leurs forces, qu'il en est redevable. Mais ce dévouement même, dont le Conseil a été témoin et auquel il n'a jamais manqué de rendre justice, devoit lui faire désirer de trouver les moyens de le récompenser d'une manière plus active. En ne les obtenant pas, il pouvoit craindre que ce manque d'encouragemens ne rebutât tôt ou tard les hommes utiles, qui voyoient leurs travaux et leurs services si mal rémunérés. Ces craintes, plus d'une fois justifiées, l'ont encore été dans le cours de l'année dernière, où plusieurs maîtres se sont vus contraints de renoncer à quelques unes de leurs fonctions, afin de pouvoir associer aux places qui leur sont confiées au collège des vocations avantageuses, qui leur ont été adressées par d'autres instituts publics ou particuliers. L'obligation de les remplacer a fait naître des embarras, qu'il n'a été possible de lever qu'en recourant à des combinaisons également

préjudiciables aux progrès des élèves et aux succès de l'enseignement. Cette funeste expérience n'a servi qu'à rendre plus vives les sollicitudes du Conseil, et a dû lui faire appréhender le moment où le collège se verroit privé des services de plusieurs de ses maîtres, sans qu'il put espérer de réparer des pertes aussi sensibles, et de trouver des sujets disposés à accepter des places si chétivement dotées.

Avec de semblables craintes, le Conseil auroit cru manquer à ses premiers devoirs, s'il n'eut pas appelé l'attention du gouvernement sur un mal qui, menaçant de devenir de jour en jour plus extrême, pouvoit amener à la fin la décadence de l'utile institut soumis à son inspection. Pour la prévenir il adressa, au mois de May a. c., un très humble mémoire au Prince Chancelier d'état, dans lequel, après avoir exposé la disproportion qui se trouvoit entre les ressources et les besoins du collège, fait valoir avec force les divers motifs qui militoient pour sa conservation, s'être appuyé de l'intérêt flatteur du département qui l'avoit toujours traité sur le même pié que les autres collèges de la capitale et avoit vu dans sa prospérité et son maintien un objet d'intérêt public, il finit par inviter S. A. à lui assurer sur les caisses publiques une augmentation annuelle de 2000 Ecus. En sollicitant ces nouveaux sacrifices de la part du gouvernement, le Conseil reposoit avec une respectueuse confiance, et sur le coeur généreux d'un Roi, qui regardant

l'instruction publique comme un devoir aussi cher que sacré, n'avoit rien épargné même dans les époques les plus difficiles pour en favoriser les progrès; et sur la médiation d'un ministre éclairé qui, en protégeant les sciences et les lettres au milieu des travaux les plus importants et les plus nombreux, s'est acquis de si justes droits à la reconnoissance publique. Quinze jours après l'envoi de sa requête, le Conseil vit toutes ses espérances accomplies et reçut la réponse suivante, que nous transcrivons ici comme un des témoignages les plus honorables rendus à l'utilité du collège, et qui occupera sans cesse un des premiers rangs parmi les preuves signalés de la protection et de la bienveillance, dont il a été l'objet depuis plus d'un siècle.

Le Roi, toujours disposé à encourager des établissemens utiles et tout ce qui peut contribuer à la culture des sciences dans ses états, a daigné prendre en considération les motifs détaillés dans votre requête pour obtenir une amélioration des fonds alloués au collège françois.

Sa Majesté vient en conséquence d'autoriser Son Excellence le Ministre des finances, d'augmenter ces fonds annuellement et à dater du 1. Janvier de cette année de 2000 Ecus, et Elle espère que cette nouvelle preuve de l'intérêt, qu'Elle consacre à cet in-

institut, contribuera efficacement à sa prospérité.

En vous prévenant, Messieurs, des dispositions bienveillantes de Sa Majesté à l'égard du collège françois, je m'empresse de vous offrir les assurances de ma considération très distinguée.

Berlin le 13. Juin 1816.

Le Prince de Hardenberg.

à Messieurs les membres
du Conseil académique.

Cette réponse si flatteuse et si favorable ne fut pas parvenue au Conseil, qu'il se hâta de déposer aux pieds du trône l'hommage de son humble reconnoissance, et d'adresser une lettre de remerciement au Prince Chancelier, qui avec un empressement si généreux y avoit porté ses sollicitations et ses vœux. Il n'a pas moins été sensible aux preuves d'intérêt, que réitérèrent à cette occasion au collège les autorités supérieures dont il dépend, et qui ne lui ont jamais refusé le secours de leurs directions et de leurs lumières. S. E. le Ministre de l'intérieur, informé par S. M. elle même de la grace qu'Elle venoit d'accorder à l'institut, chargea le Vénérable Consistoire de la province du Brandebourg de proposer les arrangemens et les mesures, qui pouvoient faire tourner le bienfait royal, tant à l'amélioration du collège même qu'à celle du sort de ses

employés. Pour pouvoir s'acquitter de cette tâche, le Consistoire provincial choisit un de ses membres les plus respectables, Mr. le Conseiller ecclésiastique Nolte, avec charge de demander au Conseil académique tous les renseignemens nécessaires sur l'état présent du collège et de conférer avec lui sur les moyens les plus propres à atteindre le double but indiqué par le Ministère. Dans les conférences successives qui ont eu lieu à ce sujet, et dans lesquelles la longue expérience, que Mr. le Conseiller Nolte s'est acquise en pédagogie, l'a disputé à la libéralité de ses intentions et de ses vues, les détails de cette affaire ont été débattus avec toute la maturité qu'exigeoit son importance. Les propositions qui en sont résultées ont été soumises ensuite dans un rapport aussi détaillé que fidèle à l'examen du Consistoire provincial. Celui ci les ayant approuvées les a transmises au Ministère de l'intérieur, qui après les avoir munies de sa confirmation les lui a renvoyées, afin d'inviter le Conseil académique à procéder le plutôt possible à leur exécution. Les bornes où je suis obligé de me renfermer ne me permettent pas d'entrer dans tout le détail des décisions que les supérieurs ont prises en suite des propositions faites par le Conseil; mais je me flatte qu'il suffira du court exposé que je vais en faire, pour prouver qu'elles ont toutes été calculées sur le bien réel et le perfectionnement de l'institut.

On s'est occupé d'abord de la répartition des nouveaux fonds disponibles, pour les faire servir

à l'amélioration du sort des employés. En la faisant on est parti du principe, qu'il falloit écarter toutes les considérations personnelles, avoir égard, non aux besoins particuliers des individus qui meurent, mais à l'importance des places qui restent, à l'étendue de la tâche qu'elles prescrivent, aux talens et aux connoissances qu'elles supposent, comme aux études et aux travaux préparatoires qu'elles exigent, afin d'être sûr, en cas de vacance, de les voir toujours occupées par des hommes dignes et capables de les remplir. Ce principe une fois posé, il étoit naturel de songer premièrement à la place la plus essentielle, celle du directeur, ainsi qu'aux maîtres chargés dans les classes supérieures de l'enseignement des langues anciennes, de la physique, des mathématiques et de l'histoire. Toutefois ce principe n'a pas fait oublier les places inférieures, consacrées à l'instruction élémentaire. Toutes sans exception ont été augmentées dans une proportion équitable, et l'on a songé principalement à celles qui jusqu'ici se trouvoient les plus mal salariées. Sans doute la somme à répartir, quelque forte qu'elle fût, a été encore trop insuffisante pour permettre au Conseil d'allouer à chaque place la rétribution qu'il auroit désiré de pouvoir y attacher, afin de récompenser les utiles services de ceux qui les occupent; mais reposant avec confiance sur le zèle désintéressé avec lequel ils ont travaillé jusqu'ici, connoissant le vif intérêt qu'ils prennent à la réputation et à la prospérité d'une

fondation, à laquelle la plupart d'entre eux sont redevables, il se flatte qu'ils persévéreront dans leur dévouement, continueront à regarder moins aux avantages pécuniaires qu'ils peuvent retirer de leurs postes qu'aux fruits qu'ils peuvent opérer en les remplissant dignement, et qu'en se plaçant dans le vrai point de vue, ils estimeront comme plus honorable et même comme plus avantageux de consacrer leur tems et leurs forces à un institut public qu'à des établissemens particuliers, qui ne peuvent offrir que des ressources précaires. D'ailleurs l'intérêt qu'il a toujours pris lui-même à leurs travaux, l'empressement avec lequel il a saisi toutes les occasions de le leur témoigner d'une manière active leur ouvrent encore dans l'avenir des perspectives favorables et doivent leur suffire pour les assurer, que dès que les circonstances le permettront il se fera un devoir et un plaisir de leur offrir les encouragemens dus à leur activité et à leur zèle.

Le Roi ayant daigné ordonner que l'augmentation annuelle de 2000 écus seroit payée à la caisse du collège, à compter du 1 Janvier a. c., le Conseil a proposé de ne faire commencer le rehaussement des appointemens fixes qu'avec le 1 Juillet, et d'employer la moitié de la somme échue avec le premier semestre, tant à des gratifications pour les services passés qu'à l'achat de plusieurs objets nécessaires à l'enseignement. Cette proposition a été agréée par les supérieurs, et en vertu de leur décision les trois quarts des 1000 écus à percevoir pour les six premiers mois ont été distribués

à parts égales entre les quinze maîtres de l'institut, à titre de don extraordinaire; et les 250 écus qui restent serviront à procurer au collège ce qui lui manque encore en livres, en cartes géographiques, en instrumens de physique etc.

Le second objet, sur lequel le bienfait de S. M. devoit appeller l'attention des supérieurs et du Conseil, autant et plus encore que sur le premier, a été l'enseignement même, et l'on a pris à cet égard les résolutions suivantes.

Le collège, dont les élèves étoient jusqu'ici répartis en huit classes, n'en comptera à l'avenir que six, dont la dernière, vu le trop grand nombre d'écoliers qui se trouve toujours dans les basses classes, sera divisée en deux *coetus*, dans lesquels on s'occupera des mêmes objets d'instruction, en ne mettant d'autre différence dans l'enseignement que celle qui sera nécessitée par l'âge et la capacité des écoliers. Les quinze maîtres employés dans l'institut ont été conservés, mais ils ne seront plus, comme autrefois, attachés à des classes particulières sous le nom de régens. Ces dénominations vont cesser pour faire place à d'autres, et il a été statué qu'à l'avenir il y auroit trois maîtres principaux (Haupt-Lehrer), savoir Mrs. les Professeurs Erman et Arlaud avec le Directeur; cinq maîtres supérieurs (Ober-Lehrer) au nombre desquels on a placé Mrs. les Pasteurs Reclam et Saunier, en abandonnant au Conseil d'en proposer encore trois autres pour obtenir la même prérogative; cinq maîtres inférieurs

(Unter-Lehrer) ou collaborateurs, outre un maître pour la calligraphie et un pour le dessin. Le très vénérable Consistoire provincial, estimant comme plus avantageux à un institut public de n'avoir qu'un petit nombre de maîtres, tous bien salariés, a résolu que dans la suite, et à mesure qu'il y auroit des vacances, le collège françois seroit réduit à celui de neuf, savoir, outre le directeur, à trois maîtres principaux, pour la philosophie, pour l'histoire, pour la physique et les mathématiques; à trois maîtres supérieurs et à trois collaborateurs, auxquels on en ajouteroit encore trois pour la calligraphie, le dessin et le chant; en se réservant, lorsque ce plan pourra être exécuté, de déterminer une nouvelle répartition des appointemens.

La classe supérieure du collège, qui a subsisté jusqu'ici sous le nom d'auditoire de philosophie et dans laquelle on réunissoit encore pendant un an les élèves sortant de rhétorique, pour les y préparer aux études de l'université, vient d'être abolie par ordre du ministère de l'intérieur. Le Conseil, en se soumettant à cette décision, a désiré qu'elle ne tournât point au détriment des élèves, en les faisant passer à l'université avant d'avoir atteint la maturité nécessaire, a résolu dans ce dessein de prolonger le cours de rhétorique au delà du terme fixé jusqu'ici, lorsque l'âge et les progrès des jeunes gens rendroit cette prolongation nécessaire.

La suppression de cette classe supérieure

m'auroit vivement affligé, si elle avoit privé le collège des lumières et des directions de Mr. le Professeur Erman, qui étoit attaché à la dite classe en sa qualité de Professeur en philosophie; mais son zèle et son attachement pour un institut, au bien duquel il travaille depuis plus de trente ans et auquel il tient par tant de souvenirs honorables, l'ont engagé à étendre aux quatre premières classes les leçons de physique, que jusqu'ici il n'a données qu'en première, tout en continuant à lire avec les élèves de rhétorique les philosophes anciens.

Les utiles services, que depuis vingt-cinq ans Mr. le Professeur Arlaud a rendus au collège avec un dévouement bien-rare, ont engagé le Conseil à profiter du nouvel ordre de choses pour alléger à un maître aussi respectable le fardeau de travail qui lui étoit imposé. Les derniers tems il donnoit en rhétorique et en seconde la plupart des leçons consacrées aux humanités; il étoit outre cela chargé de l'enseignement des mathématiques dans les trois classes destinées à cet objet si important, et de celui des langues orientales, ce qui l'obligeoit à 31 leçons par semaine. Désormais il n'en donnera plus que 16, sera déchargé de l'hébreu qui a été confié à Mr. le Ministre du St. Evangile Couard, ainsi que des mathématiques, pour l'enseignement desquelles les supérieurs sont sur le point de choisir un nouveau maître; et pourra se consacrer exclusivement aux leçons de philologie, qu'il donne avec un succès égal à

son zèle. De tous les changemens qui ont été décrétés, c'est celui qui a le plus excité ma reconnaissance, parcequ'il a tourné à l'avantage et au soulagement d'un ancien ami, dont les lumières et l'expérience me sont d'un si utile secours dans l'exercice de mes fonctions de principal.

Quant aux changemens à apporter au plan d'études, il a été résolu de ne les introduire que successivement et dans le cours de l'année prochaine. Pour le moment on s'est borné à abolir l'enseignement de la philosophie et celui des antiquités grecques et romaines, à étendre celui de la physique et de l'histoire naturelle, à créer une quatrième classe de mathématiques, à augmenter le nombre des leçons d'arithmétique et de langue allemande, et à introduire dans toutes les classes des leçons de religion, que Mrs. Reclam, Saunier et Couard se sont partagées. Cette étendue donnée à plusieurs objets d'instruction a sans doute accru considérablement la tâche des maîtres; mais il a suffi de leur présenter ces mesures comme nécessaires aux progrès de l'institut, pour les engager à se charger de ce surcroit de travail, dont ils s'acquitteront avec le zèle qui les a distingués jusqu'ici dans toutes leurs fonctions.

L'intention de S. M., en accordant à l'institut le bienfait dont Elle vient de le gratifier, ayant été de le maintenir dans l'esprit et le but de son établissement, savoir comme collège français, le Conseil a senti que pour lui conserver

ce caractère distinctif, il falloit continuer à donner à l'enseignement et à l'étude de la langue françoise une attention particulière. Il a donc consacré en principe, que dans les trois premières classes le françois resteroit l'instrument général de l'instruction, et que tous les objets dont on s'y occupe seroient exclusivement traités dans cette langue, tandis que dans les trois autres il seroit envisagé comme un des buts principaux de l'instruction, afin de préparer les élèves à comprendre les leçons et les maîtres qui les attendent dans les classes supérieures.

Dans plusieurs conférences qui ont eu pour but l'objet si important des études, Mr. le Conseiller Nolte a bien voulu me communiquer le plan dressé par le département royal du culte et de l'instruction publique, et destiné à servir de norme à tous les collèges. En le parcourant, j'ai vu avec satisfaction que celui, qui depuis plusieurs années est suivi dans l'institut confié à ma direction, s'en rapprochoit déjà à beaucoup d'égards. Je vais consacrer tous mes-soins à l'en rapprocher toujours davantage, et aidé des lumières et des conseils de Messieurs les Inspecteurs, je me flatte que mon travail, dont je me réserve de rendre compte dans le programme de l'année prochaine, obtiendra l'approbation des supérieurs.

Le vénérable Consistoire provincial, en terminant le prescrit par lequel il informe le Conseil académique des décisions du ministère de l'intérieur, espère que les nouveaux arrangemens, sta-

tués pour l'amélioration et le perfectionnement du collège, engageront tous les maîtres à redoubler d'efforts pour assurer les progrès de l'institut auquel ils sont attachés, lui conserver la réputation dont il a joui jusqu'ici et se rendre ainsi dignes de la bienveillance que le Roi vient de lui témoigner. En le priant d'agréer les expressions de ma vive gratitude pour ce témoignage si sensible et si flatteur de sa confiance, j'ajoute, en mon nom et en celui de mes collègues, la promesse solennelle de n'épargner ni travaux ni sacrifices pour répondre à cette confiance honorable, surtout de redoubler d'activité et de dévouement pour mériter toujours plus la protection du meilleur des maîtres et remplir ses vues paternelles. Comment ne pas s'animer d'un nouveau zèle, quand on peut se flatter de travailler avec plus de succès et de fruit. En faisant cette promesse, je n'ai pas besoin d'inviter mes collègues à concourir d'un commun accord à son accomplissement. Ils ont trop à coeur l'honneur de la fondation, pour ne pas partager les sentimens qui me la dictent, et ne pas persévérer dans le bon esprit qui les anime, en entrant dans une année qui promet d'être pour l'institut l'époque d'une prospérité nouvelle.

Avant d'offrir le tableau de nos travaux pédagogiques pendant l'année, que nous sommes sur le point de finir, j'ai encore des tributs de reconnoissance à payer pour plus d'un bienfait qui en a marqué le cours.

Je présente d'abord mes très humbles remerciemens à S. E. Mr. le Ministre de l'intérieur, qui a daigné réitérer au collège les preuves si flatteuses de sa bienveillance, en ordonnant à la bibliothèque royale de nous envoyer les doubles de celle de feu S. A. R. Monseigneur le Prince Henri, que S. M. avoit daigné assurer à l'institut par ses deux lettres de cabinet du 16 Mai 1803 et du 8 Juin 1810. Mrs. les bibliothécaires du Roi, en exécutant cet ordre du Ministre, ont procuré à la bibliothèque du collège un accroissement de près de 1200 volumes, et l'acquisition d'excellens ouvrages de littérature ancienne et moderne, qui lui manquoient encore. Mr. le Professeur Arlaud, ne voulant me la remettre que lorsqu'elle sera tout à fait rangée, est occupé dans ce moment de ce travail, et en tire tous les livres qui ne sont d'aucune utilité à l'institut, et dont la vente fournira les moyens de lui en procurer de plus nécessaires. J'ajoute que dans le cours de l'année la collection s'est aussi accrue par d'autres envois, que j'ai reçus avec reconnaissance et avec le désir sincère de voir un exemple aussi louable trouver de généreux imitateurs.

Le Collège, dès son origine, avoit obtenu du gouvernement un députat annuel de 18 haufen de bois, qui se répartissoit entre plusieurs des employés, et servoit en même tems à chauffer les classes. Il y a plus de 15 ans qu'à la place du bois en nature on lui assigna un équiva-

lent en argent; mais le taux de ce dédommagement ayant été fixé dans un tems où les combustibles n'étoient pas encore à la hauteur du prix actuel, et le bienfait se trouvant par là considérablement réduit, le Conseil crut devoir faire des démarches auprès du Ministre de l'intérieur pour le recouvrer sur l'ancien pié. S. E. ayant daigné accueillir favorablement cette demande et interposer sa médiation efficace, l'institut a obtenu de nouveau cette année son députat en nature, avec la promesse de continuer à jouir d'un avantage si réel dans un moment, où la cherté des combustibles est si excessive.

Une troisième preuve des bontés de S. E. a été l'assignation des 200 écus de *Wartegelder*, devenus vacans par le décès du conseiller privé d'état et d'ambassade Lecoq, lesquels, avec la rentrée de 50 autres écus, ont fait partie des nouveaux fonds dont on a disposé pour le rehaussement des salaires. Le Conseil, avec l'approbation des supérieurs, a fait servir au même but les 200 écus, accordés comme pension de retraite à l'ancien bedeau Avienne, mort dans le cours de l'année.

L'établissement d'une nouvelle régence à Berlin a soumis le collège, depuis le 30 Avril a. c., à la direction et à la surveillance du très vénérable Consistoire royal de la province du Brandebourg. Je saisis avec empressement cette occasion si naturelle de présenter publiquement au chef éclairé de ce corps respectable, à S. E.

Monsieur le Grand Président de Heydebreck l'hommage d'un institut, qui respecte en lui avec l'expérience de l'homme d'état les lumières de l'homme de lettres, et qui lui est déjà si redevable pour toutes les marques d'intérêt et de protection, dont il a bien voulu l'honorer dans le court intervalle de quelques mois.

Un avantage non moins précieux qui est résulté pour nous de ce changement d'autorités, et que nous avons le bonheur de partager avec les autres collèges de la capitale, c'est d'avoir obtenu pour curateur et commissaire royal Mr. le Conseiller ecclésiastique Nolte. Les détails, où je suis entré plus haut, font foi du zèle avec lequel il a consulté les intérêts de notre institut et de l'empressement généreux qu'il a mis à seconder les vues de ceux qui le dirigent. En ma qualité de principal, je lui dois des remerciemens particuliers pour les marques de confiance et d'amitié qu'il a daigné me donner; et je ne crois pouvoir lui exprimer ma reconnaissance d'une manière plus digne de lui, qu'en le priant de m'accorder encore à l'avenir le secours de ses lumières, dont je sens si vivement et le besoin et le prix.

Enfin je ne puis terminer le troisième semestre de ma direction, sans sentir et sans exprimer tout ce que je dois aux membres respectables du Conseil académique, qui ont daigné continuer à me seconder de la manière la plus active dans la tâche qui m'est imposée, et qui pour

être remplie avec succès exige si impérieusement leur concours. Je les remercie en particulier de la résolution qu'ils ont prise de faire revivre l'ancien usage de la visite régulière des classes, qui sera d'un encouragement si puissant tant pour les élèves que pour les maîtres.

Pendant l'année, que va terminer l'examen public, les changemens qu'ont subis la régence des classes et le partage des leçons sont les suivans.

Mr. le Professeur Heinsius, s'étant vu contraint pour rétablir sa santé de demander un congé de neuf mois, a dans cet intervalle, et avec l'approbation du Conseil académique, confié ses leçons à l'un de ses collègues au collège de Berlin, Mr. le Professeur Giesebrecht. Celui ci en s'acquittant de la tâche, qu'il a bien voulu s'imposer, avec tout le succès qu'on pouvoit attendre de ses connoissances, a bien mérité de notre institut et tempéré ainsi les regrets que nous avons éprouvés en nous voyant privés pour quelque tems des travaux d'un collègue respectable, qui se propose de recommencer ses fonctions avec le nouveau cours.

Mr. Clément, ayant obtenu à Paques une place d'instruction au corps des cadets, a continué ses leçons du matin en septième, mais a renoncé à celles qu'il donnoit l'après-midi en cinquième, en sa qualité de collaborateur de cette classe. Le Conseil, pour remédier aux embarras qu'a entraînés cette retraite et pour prévenir des

combinaisons toujours pernicieuses, s'est vu forcé de partager les leçons devenues vacantes entre les trois élèves du Séminaire de théologie, Mrs. Desmarets, Roquette et Bock, qui ont rempli cette tâche avec autant de zèle que d'intelligence. Cet arrangement intérimistique va cesser avec le nouveau cours.

Mr. Liesen, qui avoit été pris l'année passée à titre d'essai, pour donner dans les basses classes des leçons élémentaires d'histoire, de géographie, et de langue françoise, a subi avec honneur l'examen d'usage devant la députation scientifique. Sur le témoignage favorable qui lui a été rendu, le département a autorisé le Conseil à le charger des dits objets d'instruction jusqu'en quatrième, ainsi que de l'enseignement du latin en sixième.

Tel est l'exposé fidèle de tout ce qui est arrivé ou a été fait au collège, dans le cours de l'année dernière. Je me flatte que, joint au tableau des leçons qui va suivre, il suffira pour prouver que dans cet intervalle l'institut a continué de se rendre digne de l'approbation des supérieurs, comme de l'intérêt que lui témoigne le public. Cét intérêt, j'ose l'espérer, loin de se ralentir, ira toujours en croissant, et tous mes soins, tous mes travaux tendront à l'entretenir. Heureux si par mes foibles efforts je parviens à mériter le témoignage d'avoir marché sur les traces de mon respectable prédécesseur, dont l'image est sans cesse présente à ma pensée, et qui

à tant de titres auroit été digne de saluer et de bénir l'époque favorable que les bienfaits du Roi viennent de préparer à une fondation, pour le bien de laquelle il a vécu pendant un demi-siècle.

TABLEAU DES LEÇONS

DONNÉES DANS LE COURS DE L'ANNÉE 181 $\frac{5}{6}$

(Chaque maître a fourni lui même son article.)

1. PAUL ERMAN,

Docteur et Professeur en Philosophie.

A donné en rhétorique et dans la classe de philosophie, qui vient d'être supprimée, six leçons par semaine; dont quatre ont été consacrées à la partie chimique du cours de physique et un cours d'anthropologie; et deux autres à la lecture du traité de Cicéron de la nature des Dieux, et à celle du premier livre de Lucrèce.

2. JEAN MICHEL PALMIÉ,

Directeur.

A donné sept leçons par semaines, savoir trois en première et quatre en seconde.

I. En première, il a continué pendant le premier semestre le cours de littérature française d'après le Lycée de la Harpe, a consacré une

le-